

Nombre de Membres  
Afférents au Conseil : 15  
Présents : 10  
Ayant pris part à la décision : 13

Séance du 24 JUILLET 2023

N° D2023 037

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-quatre juillet à 19 heures et 30 minutes, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Bernard REY, Maire.

**Etaient présents :** M. Bernard REY, Maire, Mme Emmanuelle CARGNELLI, M. Christophe COTTAREL, M. Marc SOLFOROSI, Adjointes au Maire.

Mmes Claire ANDRIEUX, Mme C. PFLIEGER-LEGOUGE (qui n'a pas pris part au vote, étant présidente de l'association Mov'In) MM Gilles BRIENS, Jean-Pierre KLEIN, Jean-Claude LAMBERT, Florent PATIN, Conseillers municipaux.

**Absent(s) excusé(s) :** Sylvie CHASSAGNE (pouvoir donné à Mme E. CARGNELLI) Frédéric VIENOT (pouvoir donné à M. Bernard REY) Frédérique POINTON-SCHOENAUER (pouvoir donné à M. F. VIENOT) J-P PILLON (pouvoir donné à Mme C. PFLIEGER-LEGOUGE) Brigitte FROMONT

**Secrétaire de séance :** M. J-C LAMBERT

**Date de la convocation :** 17 juillet 2023

**Date de l'affichage :** 17 juillet 2023

**OBJET : Associations : Modification de la grille de valorisation des avantages en nature des équipements municipaux**

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°D2023\_015 du 27 mars 2023 portant adoption de la grille de valorisation des avantages en nature des équipements municipaux,

Considérant que la commune de Saint-Bernard accompagne tout au long de l'année les associations communales.

Les aides municipales se déclinent notamment par les actions ci-après :

- mise à disposition gratuite des installations, matériels et bâtiments municipaux ;
- octroi d'une subvention, ou prise en charge de factures, pour accompagner la réalisation de projets à destination des spinosiens.

Considérant que lors de la commission associations, qui s'est réunie le 19 juin 2023, la commission a émis un avis favorable à la modification la grille de valorisation des avantages en nature des équipements municipaux, à savoir modifier le tarif pour les associations ayant des activités récurrentes hebdomadaires, et d'instituer un forfait de salle en ½ journée.

M. le Maire demande au conseil municipal :

- d'approuver la grille de valorisation des avantages en nature des équipements municipaux jointe en annexe.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 12 voix POUR, 0 voix CONTRE et 1 ABSTENTION :

- APPROUVE la modification de la grille de valorisation des avantages en nature des équipements municipaux jointe en annexe à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré ce jour

**Le Maire, Bernard REY**



Le secrétaire de séance,

**M. Jean-Claude LAMBERT**

Acte rendu exécutoire après  
réception en Préfecture le  
et publication du 26/07/2023